

La CLASS  
Mme Hélène Aronis  
Présidente

Au Président du Parlement francophone  
bruxellois, M. Hamza Fassi-Fihri,  
Aux chefs de groupe du Parlement  
francophone bruxellois:  
pour le PS, Mme Michèle Carthé,  
pour le MR, M. Gaëtan Van Goidsenhoven,  
pour le CDH, M. Joël Riguelle  
pour Ecolo, Mme Anne Herscovici,  
pour le FDF, Mme Fatoumata Sidibé  
Aux Présidents des Fédérations bruxelloises  
des partis francophones:  
pour le PS: Mme Laurette Onkelinx,  
pour le MR: M. Didier Reynders,  
pour le CDH: Mme Joëlle Milquet,  
pour Ecolo: le Secrétariat régional  
pour le FDF: M. Olivier Maingain.

Bruxelles, le 3 février 2014

Madame, Monsieur,

***Objet: Renvoi sans concertation des Services d'Aide aux justiciables et des Espaces rencontre vers la Fédération Wallonie-Bruxelles.***

La CLASS est interpellée par les secteurs en objet qui viennent d'apprendre avec effarement et désarroi, leur renvoi prochain dans le giron de la Fédération Wallonie-Bruxelles, quelques années seulement après leur arrivée tardive (en 2002), sans législation appropriée et sans budget, dans le giron des entités régionales francophones.

Désarroi car, pour les services bruxellois, ce transfert à la Commission communautaire française a été suivi d'un important refinancement et de leur introduction dans les dispositifs décrets liés aux accords du non marchand et aux services ambulatoires, soit:

- La prise en charge à 100% des frais de personnel, sur la base des barèmes du secteur santé fédéral, avec reconnaissance de l'ancienne entière des travailleurs quel que soit le secteur où cette ancienneté a été reconnue;
- Une réduction du temps de travail des travailleurs de plus de 45 ans avec embauche compensatoire;
- Le financement de la formation continuée des travailleurs à hauteur de 1% de la masse salariale;
- Un complément afin de garantir l'application de ces accords aux travailleurs ACS;
- La prise en charge, à 100%, de leur abonnement STIB;
- 4 jours de congé complémentaires payés;

- Le remboursement de la prime syndicale;
- Un agrément intemporel qui n'oblige plus à rentrer une demande tous les cinq ans;
- La prise en compte du travail en réseau et son subventionnement via la Fédération des Services sociaux qui les a accueillis en son sein.
- La reconnaissance de missions spécifiques qui a permis la reconnaissance de deux services spécialisés, SOS Viol et le Centre de prévention des violences familiales (qui n'ont donc jamais été financés par la Fédération).

Toutes choses qui n'existent pas dans les dispositifs de la Fédération WB, que les services wallons n'ont pas et que la Fédération WB n'aura pas les moyens de garantir à l'avenir. Sans parler de la culture administrative de la Commission communautaire française à laquelle ces services se sont habitués et qu'il faudra abandonner.

Il s'ensuit une grande insécurité tant pour ces services que pour leurs travailleurs qui ne savent absolument pas comment ils seront subventionnés à l'avenir, ni sur quelles bases, ni par qui leurs dossiers seront traités.

À ce propos, il est utile de rappeler que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose plus d'administration de l'Aide aux Personnes pour gérer ces services et que l'inquiétude est grande de voir leur gestion confiée, comme celle des hôpitaux francophones bruxellois aujourd'hui, à l'administration régionale wallonne.

Effarement car tout cela est décidé sans que les services concernés n'aient été entendus ni même informés sur leur devenir, sans tenir compte du réseau régional dans lequel leur action s'est inscrite désormais, surtout que la raison avancée pour tout cela est de permettre un regroupement cohérent de l'encadrement des justiciables qui devient une compétence à part entière de la Fédération. C'est oublier un peu vite la cohérence tout aussi importante de l'accompagnement des victimes et des détenus qui sortent de prison, qui, elle, se situe dans les secteurs régionalisés.

La CLASS s'inquiète aussi du devenir de la concertation à quatre niveaux dont profitent ces secteurs en étant membres du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé où siègent les représentants des Fédérations patronales, les représentants des travailleurs, mais aussi des groupes d'usagers et des experts. Ce mode de concertation n'existe pas non plus au niveau de la FédérationWB.

Enfin, en tant que Bruxellois, nous voulons rappeler que, comme les Maisons d'accueil, ces secteurs sont arrivés sans moyens appropriés dans le giron de la Commission communautaire française, les autres secteurs ont donc été amenés à consentir un effort de solidarité important pour permettre l'application, dans ces services, de toutes les avancées évoquées plus haut, un effort qui, en 2014, devrait s'élever à plus d'un million et demi d'euros. Nous sommes consternés d'apprendre que cette somme sera versée à la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui veut dire que les Bruxellois l'auront payée deux fois.

Pour toutes ces raisons, La CLASS

demande aux partis politiques de surseoir à la décision de renvoyer ces deux secteurs bruxellois dans le giron de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le temps qu'une vraie concertation puisse avoir lieu avec eux, qui envisage toutes les pistes de maintien ou non dans le giron de la Commission communautaire française et qui rassure les travailleurs et les gestionnaires sur leur devenir.

Espérant vous avoir utilement éclairés, notre Confédération vous présente, Madame, Monsieur, l'expression de ses sentiments les meilleurs.